REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Service écoles et sport, art, citoyenneté – Ecole&Culture ESII

Dépôt de projet culturel d'établissement(s) ESII

Page 1 : Préambule
Page 2 : Formulaire "Dépôt de projet"

Préambule

Prérequis pour les dépôts de projet (formulaire en ligne sur le site E&C réservé COMEC II). Ecole&Culture ESII, et notamment la conseillère culturelle ESII, sont à disposition pour toute demande ou aide.

- prévoir un délai d'env. 3-4 semaines avant le début du projet (si approuvé)
- vérifier d'abord la possibilité de financement par l'établissement
- privilégier des projets concernant plusieurs établissements
- privilégier les projets avec les partenaires habituels d'E&C du Canton
- respecter les tarifs DIP (à disposition sur le site réservé COMEC II)
- préparer le dossier en transmettant les statuts valables du partenaire qui indiquent dans les buts un lien explicite avec le projet; les coordonnées bancaires au même nom; le nom de la ou des personnes ayant droit de signature; l'adresse postale pour l'envoi du contrat.
- avoir reçu l'accord préalable du SESAC avant soumission à la COMEC II. A cet effet, contacter la conseillère culturelle E&C ESII.
- prévoir un délai de demande suffisant permettant de respecter le délai de 2 semaines entre la signature du contrat d'engagement et le début du projet.

Les principes de décision sont principalement : la qualité artistique et l'adéquation avec les publics visés; la diversité des partenaires ; l'engagement d'organismes culturels de domaines artistiques variés et de tailles diverses (des grandes institutions aux petites compagnies…) ; la diversité des filières ; le tournus des établissements.

Modalités de décision : les dépôts de projet sont soumis au préavis des membres de la COMEC II. La consultation se fait soit en séance soit par mail avec un délai de réponse de minimum une semaine.

En cas de décision positive :

- La conseillère culturelle ESII se charge de l'établissement du contrat.
- Le groupe culturel vérifie la faisabilité des projets et de leur bon déroulement dans leur établissement et, dans la mesure du possible, fait un retour. Les groupes culturels sont invités à transmettre des retours en mots ou en images en respectant les droits d'auteur pour leur mise en ligne sur le site E&C / Reflets.

Formulaire E&C : Dépôt de projet culturel d'établissement(s) ESII

Date de dépôt du projet :

Domaine(s) culturel(s)	
Nom de l'établissement / des établissements ES II	
Contact dans l'établissement / les établissements (mail et tél)	
Description générale du projet	
Partenaire porteur du projet : nom de la compagnie ou de l'association + personne de contact (mail et tél). A noter : fournir en annexe les informations utiles à l'engagement (statuts valables, coordonnées bancaires, droit de signature, adresse postale)	
Public visé (volée, filière, etc)	
Nombre d'élèves total	
Date(s)	
Lieu(x)	
Remarques	
Montant du financement demandé à Ecole&Culture ES II ?	

Décision COMEC II/ Date :